



Le Bois International | L'officiel du bois Scierie, exploitation forestière | N° 3

Samedi 23 janvier 2016 - 87^e année

Sommaire

S'informer

Le zoom de la rédaction

Paris / Le Sénat débat en séance sur l'avenir de la forêt française p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 5

L'actualité en régions p. 6

Île-de-France / Colloque "Réhabiliter avec le bois et les matériaux biosourcés"

Rhône-Alpes / Carte ETF et lancement du prix construction bois 2016

Bourgogne / La Grande ourse de la scierie Brenot

Poitou-Charentes / Futurobois organise une journée "Construire avec le bois"

Gros plan

Forêt / ONF : le nouveau contrat d'objectifs prévoit de mobiliser plus de bois ... p. 8

Comprendre

Formation

Enseignement supérieur / La formation forestière supérieure :

besoins et cursus en évolution p. 10

Entreprises

1^{re} transformation / Scierie Jacquet : valoriser au plus près la ressource locale ... p. 14

S'équiper

Matériels et techniques

Traitement des bois / Bois durables de Bourgogne

s'équipe d'une nouvelle unité de production p. 17

Les nouveautés

Une sélection de produits récemment apparus sur le marché p. 19

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 30

Avec ce numéro : le Cahier du bois-énergie n° 70



26 JAN. 2016

Franc-parler

Une proposition à 100 millions d'euros

L'année 2016 sera-t-elle celle du renouveau pour la forêt française ? On peut l'espérer après les déclarations du ministre Stéphane Le Foll devant les sénateurs le 12 janvier dernier. Interrogé sur le devenir de la filière forêt-bois française, le ministre de la Forêt a formulé une proposition ambitieuse : il souhaite qu'une somme de 100 millions d'euros soit consacrée dès cette année au "repeuplement" de la forêt française.

Il est évidemment nécessaire d'augmenter le rythme de plantation pour assurer la pérennité de la ressource. Les 25.000 hectares plantés chaque année en France sont loin d'être suffisants. 100 millions d'euros, c'est une belle somme. Au regard d'un coût moyen de plantation de 2.500 euros/ha, tant en feuillu qu'en résineux, elle permettrait de valoriser 40.000 hectares sur une année. En ajoutant les participations privées, les 50.000 hectares nécessaires au renouvellement de la forêt française seraient atteints.

Alors que le Fonds stratégique forêt bois n'a disposé en 2015 que de 15 millions d'euros, il est légitime de se demander d'où viendront ces 100 millions ? Le ministre envisage quatre contributeurs à part égale : le Fonds stratégique forêt bois qui sera porté à 25 millions en 2016, 25 millions proviendraient des fonds européens FEADER, encore 25 millions du programme d'investissement d'avenir et le solde serait apporté par des investisseurs privés motivés par les enjeux climatiques de la forêt.

Après tant d'années de vaines discussions, on ne peut que croiser les doigts et souhaiter ardemment que cette proposition "aille au bout". Mais pour obtenir un résultat dès 2016, il faudra très rapidement "ficeler" le financement et trancher les inévitables débats autour du contenu, afin d'identifier les essences que l'on souhaite favoriser en priorité pour le reboisement.

LBI

26 JAN. 2016

Energie bois : cap 2030 !



Sommaire

- Edito, par Serge DEFAYE
- Colloque du CIBE : "Energie bois : cap 2030 !" p. 4
- Chauffage collectif et industriel au bois : un développement tributaire du prix du baril de pétrole et des politiques publiques p. 5
- 2015-2050 : l'ère des défis pour le bois-énergie p. 7
- Un incontournable recours à des gisements complémentaires pour la fourniture de combustibles bois p. 9
- Une amélioration continue des performances techniques et environnementales des installations bois-énergie p. 12
- Des pistes d'optimisation des projets pour rendre le bois-énergie encore plus compétitif p. 15

Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient et où on en est

Dans les années 70, l'usage énergétique du bois ne concernait que les particuliers pour le chauffage de leur logement et les entreprises du bois brûlant leurs sous-produits et déchets de process.

Le chauffage collectif et industriel au bois est né au moment des chocs pétroliers, à la charnière des années 80. Son développement a très largement été lié :

- au **prix des énergies fossiles** ;
- aux **politiques publiques de soutien** qui ne s'inscriront pas toujours, hélas, dans la continuité.

Après une période d'engouement de 1980 à 1985, le contre-choc pétrolier de 1986 va mettre pratiquement un coup d'arrêt aux projets collectifs et industriels et ce jusqu'au choc pétrolier rampant de 2004 à 2014, période pendant laquelle on assiste à un redéploiement à vaste échelle. Le lancement du Plan bois-énergie et développement local de l'Ademe en 1994 ne réussira pas à contrebalancer l'obstacle de références fossiles particulièrement basses.

Par contre, le **Fonds chaleur, à partir de 2009-2010, dans le contexte haussier des énergies concurrentes, aura un véritable effet de levier** : les réalisations vont alors se multiplier, encouragées par ailleurs par l'application d'un taux réduit de TVA pour les réseaux de chaleur vertueux (à compter de 2006).

Aujourd'hui, la filière est à la croisée des chemins, avec :

- des **objectifs ambitieux** résultant de la transition énergétique et de la lutte contre l'effet de serre ;
- une **conjuncture** caractérisée, d'un côté, par la **baisse des prix du fioul et du gaz** et, de l'autre, par des **subventions à la hausse, des taux d'intérêts très bas et une fiscalité favorable au bois-énergie ou défavorable aux énergies conventionnelles** (contribution climat énergie).

Dans ce contexte, la filière doit s'attacher à lever les obstacles qui permettront de déclencher les décisions des collectivités et des industriels :

- en dynamisant la **mobilisation de la ressource** en bois et en améliorant la **qualité des combustibles** ;
- en recherchant toujours l'**excellence énergétique** (rendements) et **environnementale** (rejets solides et gazeux) ;
- en optimisant le **montage des projets aux plans économique** (prix de la chaleur), **financier et juridique**.

Les intervenants et participants au dixième colloque du CIBE ont largement traité et débattu de toutes ces questions, qui sont reprises dans le présent Cahier du bois-énergie.

Reste aux professionnels à utiliser tous les outils à leur disposition pour continuer à concrétiser leurs projets, même si c'est actuellement plus difficile. En pariant sur un retour à une meilleure fortune qui, au-delà des taxes sur les énergies fossiles en augmentation, passe par une remontée du prix des matières premières énergétiques non renouvelables !

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service bioressources) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) et Serge DEFAYE (CIBE). Nous remercions les intervenants au colloque du CIBE pour leur contribution. Mise en page par la rédaction du Bois International.